

**Lundi 2 octobre 2023**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 octobre 2023 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Est absent** Monsieur Francis Ouellet, conseiller.

**Sont aussi présents** Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2023-10-361**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants :  
2.1 « Période de questions en lien avec les refolements d'égout du 18 août 2023 »  
et 25.1 « Rejet de la soumission pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence ».

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-362**

**PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT DU 18 AOÛT 2023.**

---

- Madame Nathalie Bélanger demande si des mesures temporaires de pompage seront mises en place samedi prochain compte tenu des possibilités de pluies abondantes.
- Monsieur Alain Normand demande de connaître les endroits où seront installés les pompes en cas de fortes pluies.
- Monsieur Alain Normand demande quels sont les critères qui seront pris en compte pour décider de la mise en place de mesures temporaires de pompage.
- Monsieur Bernard Duval demande si des bassins de rétention temporaires ou permanents seront installés à court terme.
- Monsieur Bernard Duval demande si les mesures envisagées de déviation par pompage vont être suffisantes lors d'un événement comparable à celui du 18 août pour éviter les refolements.

- Monsieur Alain Normand demande à quelle étape la Ville est rendue dans l'identification de la problématique.
- Madame Nathalie Bélanger demande si les travaux prévus d'inspection par caméra vont permettre de réévaluer les travaux d'infrastructures à réaliser dans le secteur de la rue St-Elzéar.
- Madame Nathalie Bélanger demande si un plan de communication d'urgence est prévu en cas de problématique de pluies abondantes.
- Monsieur Bernard Duval demande s'il y a un règlement municipal qui interdit le raccordement des drains de toit dans les drains de fondation et si des vérifications sont effectuées pour s'assurer du respect de la réglementation.
- Monsieur Alain Normand demande s'il est réaliste d'envisager des travaux correctifs en 2024.
- Monsieur Alain Normand demande quels sont les plans de la Ville avec l'application Voilà qui est inutilisée présentement.
- Monsieur Guy Hébert demande un suivi dans les prochaines semaines sur les étapes à venir et les délais de réalisation.
- Monsieur Bernard Duval demande que la situation de la rue Sergerie devienne une priorité.
- Monsieur Marc-André Gagnon demande que la problématique des refoulements d'égout vécus en août devienne un dossier prioritaire.
- Monsieur Tony Dubé demande pourquoi il n'y a pas de raccordement entre le réseau de la rue St-Elzéar et celui de l'avenue Gilles-Picard.
- Monsieur Guy Hébert demande si le système de pompage sera fonctionnel en période hivernale.

2023-10-363

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2023, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 SEPTEMBRE 2023 AINSI QUE DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DE SOUMISSION TENUS LE 20 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION UNITÉ D'URGENCE ET LE 27 SEPTEMBRE 2023 POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DES STATIONNEMENTS ET DES ACCÈS AUX IMMEUBLES.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 septembre 2023, de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023, du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 20 septembre 2023 pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 27 septembre 2023 pour le déneigement et l'entretien hivernal des stationnements et des accès aux immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-364

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES  
COMPTES PAYABLES AU 27 SEPTEMBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 27 septembre 2023, pages 1 et 2, pour un montant de 294 755,77 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 294 755,77 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-365

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE  
DES DÉBOURSÉS AU 27 SEPTEMBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 27 septembre 2023, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 506 991,30 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-366

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL  
INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE  
DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN  
SEPTEMBRE 2023.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en septembre 2023, pages 1 à 55, pour un montant de 305 779,09 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-367

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 27 septembre 2023.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-368

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS POUR L'INSPECTION DES CONDUITES PLUVIALES ET SANITAIRES.**

---

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 2 578,32 \$ incluant les taxes en date du 12 septembre 2023 pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour l'inspection des conduites pluviales et sanitaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'autoriser le paiement d'un montant de 2 578,32 \$ incluant les taxes à Bouchard Services-Conseil S.E.N.C.;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-369

**AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 5 À CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE DIVERSES ROUTES.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 376-2022 décrétant des travaux de pavage de diverses routes et autorisant un emprunt de 2 645 779 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-05-209 de ce conseil octroyant le contrat pour le pavage de diverses routes à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant total de 2 253 321,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-07-281 de ce conseil autorisant le paiement numéro 1 à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 1 242 863,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-09-363 de ce conseil autorisant le paiement numéro 2 à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 1 004 530,76 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-09-364 de ce conseil autorisant la réception provisoire des travaux en date du 25 août 2022;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-11-446 de ce conseil autorisant le paiement numéro 3 à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 206,42 \$ incluant les taxes, relatif à un ajustement de l'indexation du prix du bitume pour le mois de juillet;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-11-446 de ce conseil autorisant le paiement numéro 4 à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 124 866,71 \$ incluant les taxes, correspondant à la libération de 5 % de la retenue de garantie suite à la réception provisoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 5 émise par Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 8 août 2023 approuvant le paiement de la demande numéro 5 produite par Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 124 866,71 \$ incluant les taxes, correspondant à la libération de 5 % de la retenue de garantie, conditionnellement à la remise d'un cautionnement garantissant les travaux jusqu'au 10 août 2024;

CONSIDÉRANT le cautionnement d'entretien au montant de 225 332,20 \$ déposé à la Ville par Construction & Pavage Portneuf inc. conformément aux exigences du devis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Construction & Pavage Portneuf inc. d'un montant de 124 866,71 \$ incluant les taxes représentant le solde de la retenue de garantie.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-370**

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE À DISTRIBUTION B. DE ROY INC. POUR LA FOURNITURE DE BOUTEILLES D'EAU.**

---

CONSIDÉRANT que le bris des équipements survenu à l'usine de traitement d'eau potable en août dernier a occasionné une pénurie d'eau à la population raccordée au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que la Ville a dû prendre les moyens nécessaires afin de ravitailler la population en eau potable;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture datée du 16 août 2023 de Distribution B. De Roy inc. au montant de 23 748,04 \$ incluant les taxes pour la fourniture de bouteilles d'eau ainsi qu'un crédit de 60,00 \$ en date du 28 septembre 2023 pour le retour de bouteilles vides;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement:

- d'autoriser le paiement d'un montant de 23 688,04 \$ incluant les taxes à Distribution B. De Roy inc.;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-371

**MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LA RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-319 de ce conseil octroyant un contrat pour des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée à Construction B.M.L. Division de Sintra inc.;

CONSIDÉRANT que la date de fin des travaux prévu au devis est le 29 septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'un délai supplémentaire pour la réalisation desdits travaux est nécessaire;

CONSIDÉRANT également que Construction B.M.L. Division de Sintra inc. désire confier le contrat à un sous-traitant conformément à l'article 3.2 des clauses administratives générales du devis;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics en date du 21 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre 2023 pour la réalisation du contrat de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée;
- d'accepter le sous-traitant proposé par Construction B.M.L. Division de Sintra inc., soit Pavage Cabano.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-372

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE TECKSOL DGE INC. POUR LE RECONDITIONNEMENT DU MOTEUR ET DE LA POMPE DE LAVAGE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.**

---

CONSIDÉRANT le bris de la pompe de lavage survenu à l'usine de traitement d'eau potable en août dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au reconditionnement du moteur et de la pompe de lavage;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise par Tecksol DGE inc. en date du 11 septembre 2023 au coût de 17 483,36 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de Tecksol DGE inc. pour le reconditionnement du moteur et de la pompe de lavage de l'usine de traitement d'eau potable ainsi que son installation au coût de 17 483,36 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre datée du 11 septembre 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-373

**APPROBATION D'UN BUDGET D'HONORAIRES À LA FIRME D'EXPERT EN SINISTRES CUIERRIER ET ASSOCIÉS INC.**

---

CONSIDÉRANT que les refoulements survenus le 18 août dernier sur le territoire de Saint-Pascal engendrent de nombreux dossiers de réclamations à traiter;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de retenir les services d'une firme d'expert en règlement de sinistres pour évaluer les dommages;

CONSIDÉRANT que la firme Cuierrier & Associés a été retenue pour ce faire;

CONSIDÉRANT l'estimation du montant d'honoraires nécessaires soumis par la firme dans un courriel daté du 12 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'approuver un budget d'un montant de 10 000 \$ afin de défrayer les honoraires de la firme d'expert en sinistres Cuierrier et Associés inc.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-374

**MANDAT À LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. POUR RÉALISER LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater une firme spécialisée pour réaliser le contrôle qualitatif des sols et des matériaux durant ces travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. datée du 25 septembre 2023 pour réaliser le contrôle qualitatif des sols et des matériaux au montant de 14 228,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du Centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer un mandat de services professionnels à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté (mandat de surveillance à temps partiel) au montant de 14 228,16 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 25 septembre 2023.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-375

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC MONSIEUR STEVE LEMIEUX.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-09-334 de ce conseil autorisant la signature d'une transaction et quittance avec Monsieur Steve Lemieux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications au libellé de l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance;

CONSIDÉRANT le nouveau projet d'entente mutuelle de terminaison d'emploi, transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et Monsieur Steve Lemieux soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ladite entente en date du 27 septembre 2023 par Monsieur Steve Lemieux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement:

- de ratifier les termes de l'entente mutuelle de terminaison d'emploi transaction et quittance et d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- de procéder au paiement d'un montant de 528,72 \$ en plus des montants indiqués à la transaction et quittance pour le remboursement des frais de téléphone cellulaire;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée dans la transaction et quittance par la présente résolution à même un transfert du poste budgétaire 02-01000-141 « salaire greffe » au poste budgétaire 02-13000-141 « salaire administration »;
- d'annuler la résolution numéro 2023-09-344 de ce conseil sur le même sujet.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-376

**EMBAUCHE DE MADAME FRANCE BOUCHER AU POSTE DE TRÉSORIÈRE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-10-412 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame France Boucher au poste de trésorière par intérim à compter du 3 octobre 2022 et ce, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT le poste de trésorier laissé vacant à la suite du départ de Monsieur Steve Lemieux;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame France Boucher d'occuper le poste de trésorière pour la Ville de Saint-Pascal de façon permanente;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de faire les ajustements nécessaires aux conditions de travail de Madame Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de procéder à l'embauche de Madame France Boucher au poste de trésorière selon les modalités prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre;
- de reconnaître l'ancienneté de Madame France Boucher à compter de son embauche à la Ville, soit le 3 octobre 2022;
- de lui accorder le salaire prévu à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre à la classe 7, échelon 5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant supplémentaire de 1,09 \$ des heures travaillées;
- de lui accorder les congés de maladie prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre selon la période de référence du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023;
- de lui rembourser les frais hebdomadaires de carburant (essence) pour la période du 3 avril 2023 au 21 juillet 2023 au montant de 786,60 \$;
- d'autoriser le télétravail à la résidence avec une obligation de présentiel à la Ville d'une journée par semaine et la présence aux séances du conseil municipal sur demande du directeur général.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-377**

**DÉMISSION DE MONSIEUR CÉDRIC LAJOIE À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 14 septembre 2023 de Monsieur Cédric Lajoie faisant état de sa démission à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du 10 novembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Cédric Lajoie à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-378**

**DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION SUITE À L'ADOPTION DE LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET D'AUTRES DISPOSITIONS (PROJET DE LOI 16).**

---

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que le chantier de la révision des règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Pascal est en cours et que l'échéancier est respecté;

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Pascal datent de 2005 et que la Ville est consciente que les dispositions qui s'y trouvent sont désuètes et méritent une révision complète afin prendre en compte les enjeux actuels et les objectifs d'aménagement de la Ville;

CONSIDÉRANT que la révision des règlements d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du SADR est une nécessité afin d'intégrer les orientations d'aménagement régionales dans les outils d'urbanisme locaux;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 16, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, ne permettra plus à une MRC de délivrer des certificats de conformité en regard de règlements modifiant des règlements d'urbanisme, à moins, essentiellement, que ces règlements visent la concordance au SADR;

CONSIDÉRANT que les règlements d'urbanisme nécessitent des modifications fréquentes afin de tenir compte des besoins, lesquels ont considérablement évolués depuis 2005;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska procède à la révision des règlements d'urbanisme pour seize (16) des dix-sept (17) municipalités du territoire dont la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a procédé, en février 2022, à l'embauche d'une consultante en urbanisme qui se consacre exclusivement à la révision des règlements d'urbanisme et que l'échéancier proposé est respecté;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme révisé préliminaire, soit avant la procédure de consultation publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), est bien avancé et que le tronc commun des règlements normatifs (permis et certificats, construction, lotissement et zonage) l'est également;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail de la Ville collabore avec les ressources de la MRC de Kamouraska afin d'élaborer les outils d'urbanisme les mieux adaptés à sa réalité tout en s'assurant de leur conformité au schéma SADR;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme est prévue à l'hiver 2025;

CONSIDÉRANT que l'application de l'article 75 du projet de loi 16 (nouvel article 137.3 de la LAU) porterait préjudice à la Ville de Saint-Pascal en regard de l'aménagement et du développement de son territoire, dans le contexte où la révision des règlements d'urbanisme est bien entamée et que l'échéancier est respecté;

CONSIDÉRANT que l'article 96 du projet de loi 16 (nouvel article 239 LAU) permet à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prévoir une nouvelle échéance pour tout délai prévu à la LAU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- adresse à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de prolongation de délai relativement à l'article 75 du projet de loi 16;
- demande que ce délai soit fixé au 1<sup>er</sup> avril 2025;
- transmette une copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Bas-Saint-Laurent.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-379

**RÉSILIATION DU BAIL DU CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-PASCAL 2941.**

---

CONSIDÉRANT le bail existant entre la Ville et le Club des Chevaliers de Colomb du Conseil Saint-Pascal 2941 pour la location d'un espace au centre communautaire Robert-Côté jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement et de réfection en cours au centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT que le Club ne pourra utiliser l'espace loué pour un temps indéterminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de résilier le bail existant avec le Club des Chevaliers de Colomb du Conseil Saint-Pascal 2941 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-380

**DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE.**

---

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation des noms de lieux au Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les principaux partenaires de la Commission de toponymie dans l'accomplissement de sa mission;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communications, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux;

CONSIDÉRANT cependant que les municipalités sont tenues, selon l'article 126.1 de la Charte de la langue française, de transmettre à la Commission de toponymie les noms de lieux qu'elles choisissent afin que celle-ci puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de désigner officiellement une ou un mandataire en matière de toponymie afin de veiller au respect des normes établies en matière de toponymie et à la qualité de la toponymie sur le territoire de Saint-Pascal et de s'assurer d'une liaison entre l'administration municipale et la Commission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Me Louise St-Pierre, greffière à titre de mandataire auprès de la Commission de toponymie pour la Ville de Saint-Pascal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-381

**VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-471 de ce conseil procédant à l'adoption du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse et volet développement, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de l'éligibilité des candidatures en regard à des critères du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser les versements suivants, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme :

- 222 \$ à l'École Destroismaisons pour la participation de Monsieur Thomas Lévesque à des cours de guitare;
- 147 \$ à l'École Destroismaisons pour la participation de Monsieur Éloi Chenel à des cours de danse;
- 85 \$ au Studio Somance pour la participation de Madame Noémie Michaud à des cours de danse.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-382

**VERSEMENT D'UN DON AU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de Saint-Pascal fête ses 40 ans d'existence en 2023;

CONSIDÉRANT le souhait du Club de souligner l'événement le 11 novembre prochain et d'offrir un vin d'honneur à ses invités;

CONSIDÉRANT la demande de commandite adressée à la Ville Saint-Pascal en date du 20 août afin de défrayer le coût du vin d'honneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de verser la somme de 600 \$ au Club Optimiste de Saint-Pascal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-10-383

**AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'UTILISER LES CAMIONS INCENDIE LORS DE L'ACTIVITÉ DE L'HALLOWEEN.**

---

CONSIDÉRANT l'activité d'Halloween organisée par le Service des loisirs le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de collaboration adressée au Service de sécurité incendie afin d'assurer la sécurité des enfants déambulant dans les rues à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser les membres du Service de sécurité incendie à participer à l'activité d'Halloween le 31 octobre 2023 et à utiliser les véhicules incendies pour cette occasion.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-384**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SOUPER GALA DE LA SOCIÉTÉ DU ROMAN POLICIER DE ST-PACÔME.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de la Société du roman policier de Saint-Pacôme invitant la Ville à participer au souper gala qui se tiendra le 14 octobre 2023 au Club de golf de Saint-Pacôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de désigner Madame Solange Morneau, mairesse ainsi que Madame Céline Langlais, conseillère pour représenter la Ville au souper gala de la Société du roman policier de Saint-Pacôme qui se tiendra au Club de golf de Saint-Pacôme le 14 octobre 2023, d'autoriser le paiement des frais de repas au coût de 70 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-385**

**REJET DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION UNITÉ D'URGENCE.**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juillet 2023 pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Industries Lafleur inc. au montant de 744 253,87 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'écart important entre le montant de la soumission et l'estimation du coût d'acquisition préparée par Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie en date du 21 juin 2023, laquelle établissait le coût du camion unité d'urgence et de ses divers équipements à 571 425,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que les discussions intervenues entre la Ville et Industries Lafleur inc. pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, tel que permis à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, n'ont pas permis d'en arriver à une entente;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 2 octobre 2023 de Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie de rejeter la soumission reçue et de lancer un second appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de rejeter la soumission de Industries Lafleur inc. reçue en date du 20 septembre 2023 pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence et de lancer un nouvel appel d'offres.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2023-10-386**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

- Madame Hélène Dumont demande à quoi servira l'emprunt de près de 8 000 000 \$ adopté par la Ville.
- Madame Hélène Dumont demande si les cernes jaunes observés dans sa toilette sont causés par la corrosion des tuyaux.
- Madame Hélène Dumont demande pourquoi le goût de l'eau a changé depuis la problématique vécue à l'usine de traitement d'eau potable et s'il va revenir comme avant.
- Madame Josée Turgeon demande pourquoi son voisin n'a pas reçu l'alerte pour le nettoyage des conduites sanitaires réalisé dans son secteur contrairement à elle.
- Madame Josée Turgeon demande si la compagnie qui exécute les travaux de nettoyage doit respecter des débits de pression lors du nettoyage.
- Madame Nathalie Dionne demande un suivi sur la problématique de pénurie d'eau potable et qui va payer pour les frais engendrés.
- Monsieur Marc-André Gagnon fait état de problématiques d'eau jaune et de mauvais goût dans plusieurs de ses bâtiments (avenue de l'Amitié et rue Rochette).
- Monsieur Daniel Rivard demande la date de début des travaux de remplacement des trottoirs.
- Monsieur Daniel Rivard demande si le Service de sécurité incendie est prêt à combattre des feux de véhicule électrique.
- Monsieur Daniel Rivard demande si les services de prises de sang et de vaccination seront maintenus à Saint-Pascal malgré la recherche de locaux à La Pocatière par le CISSS.

**2023-10-387**

---

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été exécutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 35.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière